

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 397**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (L'accès à cette certification n'est plus possible, la certification n'existe plus)

Actuaire

Nouvel intitulé : ACTUAIRE (DU)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Claude Bernard - Lyon 1	Président de l'université de Lyon I, Président de l'université de Lyon I

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313n Etudes économiques et financières

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'actuaire identifie, mesure, tarife et gère les risques dans tous les secteurs de la société : risques qui concernent aussi bien le champ de l'assurance que celui de la finance : • Assurance et réassurance : assurances de personnes et assurances de dommages : corporels, biens, catastrophes naturelles, automobiles, responsabilité civile générale.

• Financ : activités de gestion de fonds, de négoce de titres, de gestion actif-passif, de contrôle des risques dans le respect des normes réglementaires en vigueur.

L'actuaire, en tant que spécialiste de la gestion des risques est compétent pour • Réaliser l'étude économique d'un produit d'assurance et prévoir sa tarification.

- Concevoir et mettre en oeuvre les outils et les méthodes d'analyse visant à la détermination des tarifs et des garanties.
- Effectuer des analyses statistiques sur les résultats techniques du contrat ou d'un ensemble de contrats.
- Anticiper les risques financiers attachés à la création d'un produit ou à la détention d'un actif
- Suivre les évolutions du marché et des produits concurrents.
- Mettre en oeuvre les procédures de contrôle des risques, de gestion de portefeuille.
- Mettre en phase la gestion du passif avec celle de l'actif d'une compagnie ou d'un établissement financier.
- Mettre en oeuvre les méthodes d'évaluation en vue de l'application des normes réglementaires internationales.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Actuariat et finance Compagnie d'assurance ou de réassurance

Etablissement financier.

Activité de conseil en libéral

Actuaire Directeur technique

Responsable de la gestion des risques

Gestionnaire actif-passif

Gestionnaire de fonds

Négociateur dans une société de conseil en actuariat ou dans un cabinet international

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1207 : Trésorerie et financement

M1201 : Analyse et ingénierie financière

C1204 : Conception et expertise produits bancaires et financiers

C1101 : Conception - développement produits d'assurances

C1105 : Études actuarielles en assurances

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se déroule sur 3 ans soit 6 semestres. L'entrée en 1ère Année du diplôme d'Actuaire se fait par voie de concours national organisé à l'issue des CPGE scientifiques ou par admission sur titres.

La formation est complétée par un stage de 14 semaines minimum.

Les évaluations s'effectuent sur le principe suivant : Contrôle terminal avec ou non un contrôle partiel par éléments constitutifs des UE.

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Universitaires et professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Universitaires et professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Universitaires et professionnels

En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Universitaires et professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		Jury de VAE composé d'universitaires et de professionnels (25%)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Délocalisation des 1ère et 2ème années au Vietnam et de l'ensemble de la certification à Beyrouth (Université Saint Joseph - Liban)

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter de 1970. Intitulé : Diplôme d'actuaire.

Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1970 et jusqu'au 18 janvier 2005.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

40 diplômés par an.

Autres sources d'information :

<http://www.institutdesactuaire.com>

<http://www.actuaire.org>

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I INSTITUT DE SCIENCE FINANCIERE ET D'ASSURANCE (ISFA)

Domaine Scientifique de Gerland

50 Avenue Tony Garnier

69366 LYON CEDEX 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : Diplôme d'actuaire (Arrêté du 23 juin 1998 publié au Journal Officiel du 7 juillet 1998)

Certification suivante : ACTUAIRE (DU)